

COMMUNIQUÉ

«BIENVENUE EN FRANCE» : APPLIQUONS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Au cours de l'année universitaire 2018-2019, le gouvernement a modifié les frais d'inscription pour les étudiant.e.s hors union-européenne. Cet arrêté ironiquement appelé «Bienvenue en France» voit les frais d'inscription exploser avec plus de 2770 euros à payer pour accéder à une inscription en licence (contre 170 euros auparavant) et plus de 3700 euros pour une inscription en Master (contre 270 euros jusqu'alors). Soit une multiplication par 15 des coûts de ceux-ci !

Derrière cette réforme raciste et discriminante, se cache une sélection des étudiant.e.s sur des critères économiques et sociaux puisque seul.e.s ceux qui ont les moyens financiers de payer ces énormes frais d'inscriptions et le coût de vie étudiante, en augmentation chaque année, peuvent prétendre venir faire des études en France. Pire depuis le début d'année, nous nous apercevons que bon nombre d'étudiant.e.s étranger.e.s arriv.e.s pour poursuivre leurs études à Lille découvrent ce montant et ne peuvent y faire face.

Ce vendredi 12 octobre, le conseil constitutionnel a rappelé la constitution de 1946, et a décidé de faire appliquer un de ses alinéas exigeant la gratuité de l'enseignement supérieur pour tou.te.s. Cela invalide la loi «bienvenue en France» qu'ont mises en place 7 universités françaises dont celle de Lille. Néanmoins, cette décision n'empêche pas que puisse être demandée aux étudiant.e.s une somme modique rendant ainsi contradictoire la décision prise par ce même conseil constitutionnel.

Les organisations étudiantes et de personnels se félicitent de la décision prise par le conseil constitutionnel ! De ce fait, elles réclament l'inscription gratuite pour tou.te.s dans la filière de leur choix et demandent le remboursement rapide de tou.te.s les étudiant.e.s étranger.e.s sur simple demande de leur part !

Pour cela, rendez-vous pour un rassemblement vendredi 18 octobre à Lilliad à 12h30.

